

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 033-213303308-20240215-02\_15\_02\_2024-DE



**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMMUNE DE POMPIGNAC**

**AVENANT N°2**

**AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE  
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**



## Préambule

La Commune de POMPIGNAC a confié la gestion de son service public d'assainissement à la société Lyonnaise des Eaux par un contrat d'affermage validé par la préfecture de Gironde le 29 août 2012.

Le 10 octobre 2016, la dénomination sociale de l'entreprise du Délégitaire change : Lyonnaise des Eaux SAS devient SUEZ Eau France SAS.

Le contrat a été modifié par l'avenant n°1 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022, pour apporter des modifications au patrimoine du service affermé.

Entre les soussignés,

**La Commune de POMPIGNAC**, représentée par Monsieur Francis COUP Conseiller délégué aux voiries et réseaux, au nom et pour le compte de la Collectivité, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du .....

ci-après désignée « la Collectivité »,

d'une part,

et

**SUEZ Eau France** Société par Actions Simplifiée au capital de 422.224.040 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN 410 034 607, ayant son siège social Place de l'Iris, CB 21, 92040 Paris La Défense, représentée par Monsieur Franck BERNET, Directeur d'Agence GIRONDE PERIGORD LIMOUSIN CHARENTE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués,

ci après désignée « le Délégitaire »,

d'autre part,

## Contexte

Le contrat de délégation de service public d'assainissement de la Collectivité arrive à échéance au 31 août 2024.

La Collectivité n'a pas eu le temps d'opérer le lancement de la procédure pour le nouveau contrat.

Dans l'objectif de garantir une organisation sereine de cette procédure dans les meilleures conditions possibles, la Collectivité demande au Délégitaire, qui l'accepte, de prolonger le contrat de 4 mois jusqu'au 31 décembre 2024.

Les Parties établissent le bilan du renouvellement programmé au 1<sup>er</sup> décembre 2023 : un résiduel de 2 062 € HT (valeur origine contrat) est non dépensé par le Délégitaire à cette date ; ce montant est affecté dans le plan prévisionnel de renouvellement contractuel pour le remplacement de 2 pompes du poste de refoulement « Bellevue ».

Cet ouvrage n'étant plus en service, les Parties conviennent l'utilisation de cette enveloppe financière par le Délégitaire pour le renouvellement de la télégestion des 2 postes « Serre Cadouin » et « STMB » avant l'échéance nouvelle du contrat au 31 décembre 2024.

Cette prolongation est possible car elle ne bouleverse pas l'économie du contrat, tout en assurant une continuité du service public à tarif constant pour l'usager.

**Ceci étant rappelé, il a été décidé ce qui suit :**

### **Article 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger le contrat de 4 mois
- de fixer les conditions techniques et financières de cette prolongation

### **Article 2 – DUREE**

L'article 4 du contrat est abrogé et remplacé par :

« La durée du présent contrat d'affermage est de 12 ans et 4 mois.

Il prendra effet à compter du 1er septembre 2012 ou de la date de son visa de dépôt en préfecture. En tout état de cause, il s'achèvera le 31 décembre 2024. »

### **Article 3 : RENOUELEMENT**

Le solde du renouvellement patrimonial (programme) est ramené à zéro à fin août 2024, après la réalisation des opérations suivantes par le Déléguataire avant le 31 décembre 2024 :

- renouvellement de la télégestion du poste de refoulement « Serre Cadouin »
- renouvellement de la télégestion du poste de refoulement « STMB »

La période de prolongation du contrat n'est pas assortie de programme de renouvellement.

Le Déléguataire prend à sa charge les opérations de renouvellement fonctionnel nécessaires à la continuité de service, conformément à l'article 41 du contrat.

### **Article 4 : ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification au Déléguataire.

Fait à Pompignac

Le ...../...../.....

Pour la Collectivité

Monsieur Francis COUP

Pour le Déléguataire

Monsieur Franck BERNET

**Franck  
BERNET**

Signature  
numérique de  
Franck BERNET  
Date : 2024.01.29  
12:17:46 +01'00'

Conseiller délégué Eau et Assainissement  
Mairie de POMPIGNAC

Le Directeur d'Agence GIRONDE  
PERIGORD LIMOUSIN CHARENTE